



**amee**  
Agence Marocaine  
pour l'Efficacité Energétique



# Agadir

## Région Souss Massa

### Exemple de gestion énergétique durable



Realisé par:  
**giz**  
GIZ - Deutsche Gesellschaft  
für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH



**REPIC**  
Renewable Energy &  
Energy Efficiency  
Promotion in  
International  
Cooperation







## Mot du président

La commune d'Agadir est engagée depuis plusieurs années dans la vision royale d'un Maroc indépendant en matière énergétique, producteur d'électricité verte et promoteur d'une croissance économique faible en carbone. Première station balnéaire du Maroc, ville portuaire et chef-lieu d'une région riche en ressources naturelles, y compris énergétiques, Agadir se veut pionnière en matière de gestion énergétique et climatique durable. Depuis son adhésion au programme Jiha Tinou en février 2013, nos équipes communales ont démontré un engagement sincère et orienté vers l'action concrète – au service d'un avenir durable pour notre territoire, et pour nos générations futures. Nous sommes fiers d'être la première commune du Maroc, de l'Afrique et du Moyen-Orient, à obtenir le label JIHA TINOU, et du «Middle East & Africa Energy Award». Et nous saisissons cette occasion pour remercier tous nos partenaires pour leur soutien aux engagements environnementaux de notre ville.

### **Salah EL MELOUKI**

Président de la commune d'Agadir



## Mot de l'AMEE

Face à ses engagements climatiques et sa quête d'indépendance énergétique, le Maroc s'est fixé des objectifs énergétiques ambitieux. Pour les atteindre, la participation des collectivités territoriales est cruciale. La stratégie Jiha Tinou, appuyée par nos partenaires stratégiques, vient en appui des dynamiques locales en faveur de la gestion énergétique durable. Lancée en 2012, Jiha Tinou a permis d'accompagner les efforts de six villes actuellement engagées dans un cycle de gestion-qualité énergétique continu et qui s'intègre dans leur planification territoriale et urbaine. Nous tenons à féliciter Agadir et Chefchaouen pour les efforts fournis et récompensés aujourd'hui par la certification Jiha Tinou – MEA Energy Award. Et nous invitons d'autres communes à se joindre au processus Jiha Tinou qui sera élargie, dès 2017, à toute collectivité territoriale du Maroc engagée pour le climat, grâce à un partenariat entre l'AMEE et la Direction Générale des Collectivités Locales.

### **Said MOULINE**

Directeur général, AMEE

## **Table des matières**

**La Commune d'Agadir – en bref. – 5**

**Agadir - en route vers l'exemplarité énergétique. – 6**

**Réalisations, résultats et impacts atteints par la Commune d'Agadir – 8**

**Le label «Jiha Tinou – Middle East & Africa Energy Award» – 20**

**Jiha Tinou 2020 – le dispositif d'accompagnement – 23**



## Agadir – Chef-lieu de la région Souss-Massa

Commune urbaine de 421 844 habitants, Agadir est le chef-lieu de la région Souss-Massa et de la Préfecture Agadir Ida Outanane. Sixième ville du pays en terme de trafic portuaire, capitale nationale de l'agro-industrie exportatrice et station balnéaire internationale, Agadir cherche à soutenir son développement économique tout en veillant au respect des principes de développement durable. Consciente des enjeux mais également des opportunités qui se présentent à elle, la ville a initié de nombreuses actions en faveur du développement durable.

# Agadir – en route vers l'exemplarité énergétique

**Engagée dans divers réseaux de villes et initiatrice d'actions pionnières en faveur de la lutte contre le changement climatique, Agadir est la première commune du Maroc, de l'Afrique et du Moyen-Orient, à obtenir la certification « Middle East & Africa Energy Award », au Maroc: le label « Jiha Tinou ».**

Coprésidente de l'Association Marocaine pour des Eco-Villes (AMEV), Agadir est également dotée de l'écolabel Pavillon Bleu de la Fondation de l'Education Environnementale. Depuis 2013, la ville est engagée dans le processus Jiha Tinou, stratégie territoriale de l'AMEE, et membre fondateur du Réseau des villes Marocaines pour la Maîtrise de l'Energie (REMME). En 2015, elle a confirmé son engagement pour le climat, par la signature de la Convention des Maires. En 2016, Agadir est la première commune du Maroc, du continent africain et Moyen-Orient, à obtenir le label MEA Energy Award, basé sur l'European Energy Award®.

Depuis 2013, Agadir intègre sa vision de durabilité dans la planification territoriale. En résultat, son Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable (PAED) établi en 2014 sur la base d'un bilan carbone, s'inscrit parfaitement dans son Plan d'Action Communal (PAC) 2016-2022 qui respecte les principes du développement durable. Décidée à réduire sa facture énergétique et à montrer l'exemple, Agadir est la première commune du Maroc à mettre en place une comptabilité énergétique, à travers sa participation au développement d'un logiciel dédié : le « Tableau de bord – Gestion Energétique Communale ». Dès lors engagée dans un suivi systématique de ses consommations énergétiques, la Commune a identifié plusieurs domaines d'intervention prioritaire.

En 2014, elle a réalisé un diagnostic d'éclairage public sur échantillon, suite auquel elle a mis en place une cellule chargée de réfléchir à la mise à

niveau et gestion future de l'éclairage public. En préparation d'investissements d'envergure, la ville mène plusieurs opérations pilotes pour tester de nouveaux systèmes de gestion d'éclairage économe, informatisé et spatialisé. Enfin, pour soutenir la réflexion sur les équipements disponibles au Maroc, notamment les LED et leur combinaison avec le solaire photovoltaïque (PV), ainsi que leur performance face aux conditions météorologiques locales, la Commune héberge depuis 2014, une exposition en plein-air dédiée à cette fin : Eclairer JUSTE.

Désireuse de s'attaquer à la problématique des transports, premier facteur d'émission du Maroc, la Commune avec son agglomération du Grand Agadir excelle par la mise en place d'un Plan de Déplacement Urbain soutenable et sobre en carbone (PDU). Ce dernier a donné lieu, entre autres, au développement d'un réseau d'armature de trois lignes de transport en commun en site propre (TCSP), notamment la première ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) au Maroc. Toujours dans un souci d'exemplarité et dans le but de « connaître pour mieux maîtriser » les déplacements de son personnel, la Commune a établi en 2016 le premier Plan de Déplacement de l'Administration (PDA) au Maroc. Suite à ces plans, la Commune a entrepris plusieurs mesures en faveur de la mobilité douce, cycliste et piétonne, notamment la mise en place d'un plan cyclable, d'un réseau piéton continu et d'un système de vélo-partage. Et elle procèdera dès 2017, à l'achat de véhicules électriques pour le renouvellement de sa propre flotte.

Une borne de recharge permettra d'alimenter dès 2017, les véhicules électriques à l'aide d'une installation solaire PV sur le toit de l'Hôtel de Ville. Enfin, pour garantir la qualité des services d'installation et d'après-vente fournis sur son territoire, la Commune soutient depuis 2009, le RESOVERT de Souss Massa. Le RESOVERT est un réseau d'environ vingt fournisseurs de services liés à la maîtrise de l'énergie, organisé sous forme d'association de professionnels locaux qualifiés qui constitue aujourd'hui une interface incontournable entre fournisseurs d'équipement et marchés locaux.

De 2013 à 2016...

## Evaluation de la performance d'Agadir, selon les six domaines de gestion énergétique communale durable (Jiha Tinou - MEA/eea®)

1. Développement, planification urbaine et territoriale
2. Patrimoine communal: bâtiments et infrastructures communaux
3. Approvisionnement et dépollution
4. Mobilité
5. Organisation interne
6. Communication, Coopération

■ Réalisé  
■ Planifié

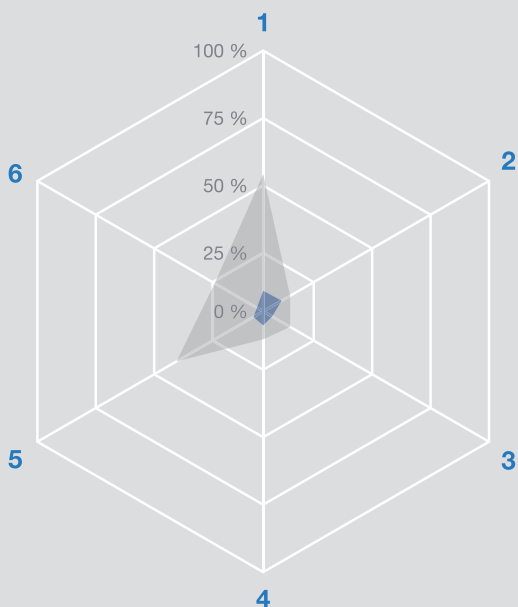


### Evaluation 2013

Total des points: 21.4 (sur 428.2)

Degré de performance: 5%

Mesures planifiées: 19%

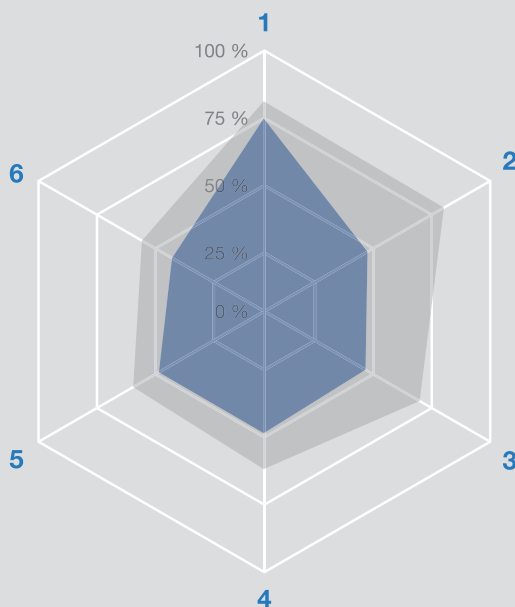


### Evaluation 2016

Total des points: 189.2 (sur 379)

Degré de performance: 50.2%

Mesures planifiées: 16%



# 1

## Développement, planification urbaine et territoriale

**Un engagement. Une vision. Des objectifs chiffrés.** Etant une des villes fondatrices de l'AMEV, Agadir a réaffirmé son engagement pour la maîtrise de l'énergie par son adhésion à Jiha Tinou (2013) et à la démarche-qualité MEA/eea®. A partir d'un diagnostic, la commune a défini sa vision en matière de gestion énergétique durable et un plan d'actions prioritaires. La ville s'est engagée à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) de 20% à l'horizon de 2020 (Convention des Maires, 2014). Un Inventaire de Référence des Emissions (IRE) et un Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable (PAED) ont été établis. De manière générale, la Commune d'Agadir a réalisé un effort exceptionnel pour mettre en cohérence de multiples documents de planification, notamment son PAC 2016-2022.

**Ville résiliente.** Suite à une étude (2014) de l'Agence des Bassins Hydrauliques (ABH) relative à la lutte contre les inondations, et à la formation (2016) de plus de 150 acteurs locaux aux enjeux de la résilience climatique, le PAC nouvellement établi prévoit un dispositif de gestion des risques climatiques dans les zones particulièrement vulnérables, avec la création de Comités de Vigilance pour assurer le suivi. D'autre part, l'ABH a construit trois barrages pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable et lutter contre le stress hydrique. Un bassin de rétention est actuellement en construction et une centrale de dessalement d'eau de mer est en cours de planification.

**Veille au respect de la réglementation du bâtiment.** En tant que membre permanent de la Commission de l'urbanisme et en partenariat avec des promoteurs immobiliers, la Commune veille à l'intégration des considérations énergétiques au niveau du Plan d'Aménagement Urbain et de toute nouvelle construction. En partenariat avec l'ordre

régional des architectes et l'agence urbaine, elle a veillé à la prise en compte, dès 2016, du Règlement Thermique de la Construction au Maroc (RTCM) dans l'instruction des demandes d'autorisation de construire. Pour faciliter l'émergence d'une expertise locale dans ce domaine, la Commune facilite la formation et l'agrément « RTCM » de plusieurs bureaux d'étude locaux.

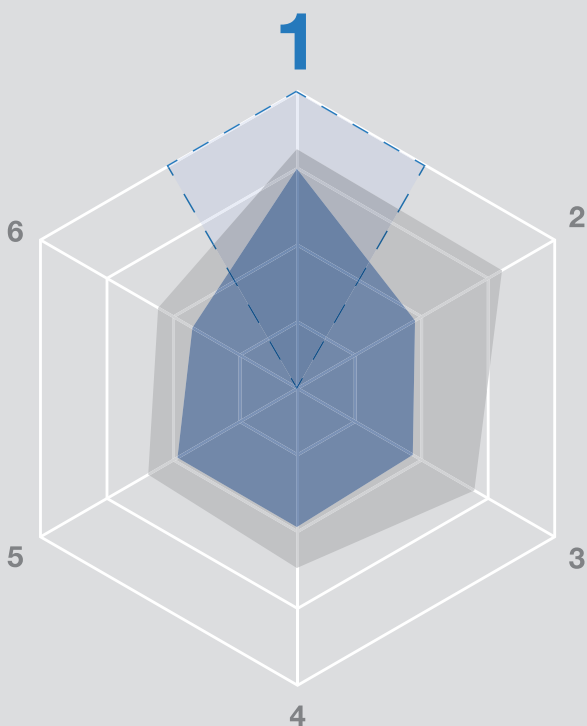
**Mobilité urbaine durable.** En juillet 2015, le Plan de Déplacement Urbain (PDU) du Grand-Agadir a été validé, pour une durée de 7 ans. Les mesures prioritaires du PDU ont été reprises dans le PAC et ont donné lieu à l'émergence de grands projets structurants, tels que le système de Bus à Haut Niveau de Service, le développement d'infrastructures favorisant la marche et le vélo, le contournement du trafic de transit et de marchandise des principaux centres urbains, l'accès facilité pour les personnes à mobilité réduite, et la régulation du stationnement (cf. domaine 4).

**Plan directeur pour la gestion des déchets.** Agadir gère directement la collecte, le nettoyage et le transport des déchets avec une efficacité notable, grâce à la planification des zones, des modalités de collecte, au suivi du personnel et au contrôle des engins, entre autres. La Commune a également mis en place une plateforme de tri; elle sera opérationnelle dès réception d'une subvention promise par le ministère de l'Environnement. Elle permettra dès la fin du contrat de délégation actuel (2017), le recyclage des déchets organiques, métalliques, du Polyéthylène Téréphtalate (PET) et d'autres composants. L'exploitation du biogaz sera destinée à différents bénéficiaires potentiels, sous forme de chaleur et d'électricité.



## Exposition en plein-air «Eclairer JUSTE - les LED au service de l'éclairage public»

Depuis 2015, la Commune d'Agadir abrite un espace ouvert à la découverte des technologies LED, raccordées au réseau électrique, et autonomes-solaires destinés aux zones non-raccordées. Divers équipements LED sont exposés aux conditions météorologiques locales ainsi qu'aux fluctuations du réseau électrique. Ces retours de cette expérience guideront les choix technologiques d'Agadir et serviront d'aide à la décision pour d'autres communes du Royaume. L'exposition englobe 14 lampadaires LED, de 8 fournisseurs ayant généreusement contribué à la réussite du projet.



1. Développement, planification urbaine et territoriale
2. Patrimoine communal: bâtiments et infrastructures communaux
3. Approvisionnement et dépollution
4. Mobilité
5. Organisation interne
6. Communication, Coopération

**Total des points: 45.9 (sur 60)**

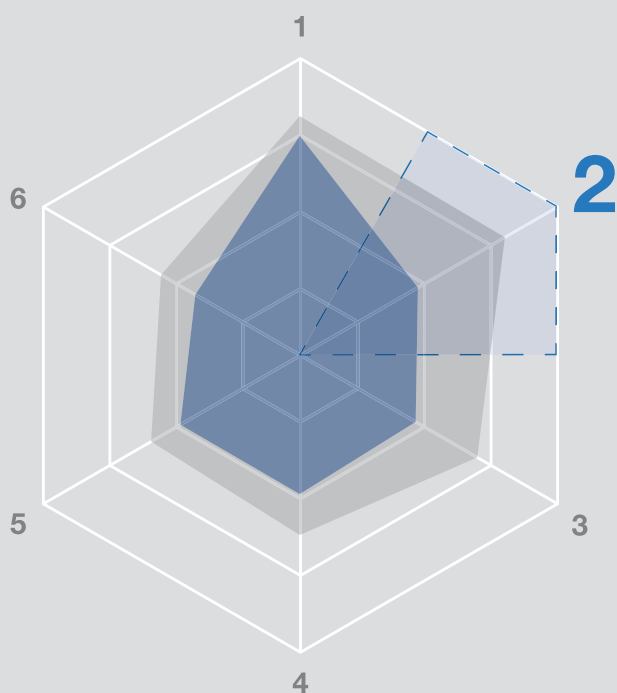
**Degré de performance: 77%**

**Mesures planifiées: 5%**

- Réalisé
- Planifié

## Tableau de Bord – Gestion Energétique communale

Le TBGE, un logiciel « open source » permet à toute commune désireuse de suivre et de maîtriser ses consommations en énergie, d'établir une comptabilité rigoureuse des consommations en eau, en carburant et en électricité de son patrimoine. Grâce aux analyses ainsi produites, la commune peut prioriser ses interventions, et efforts de rénovation. Inspiré d'autres outils européens, le TBGE marocain émane d'une réflexion conjointe entre l'AMEE, l'équipe communale d'Agadir et plusieurs partenaires internationaux. Il est désormais transposable à l'ensemble des communes du Maroc.



1. Développement, planification urbaine et territoriale
2. **Patrimoine communal: bâtiments et infrastructures communaux**
3. Approvisionnement et dépollution
4. Mobilité
5. Organisation interne
6. Communication, Coopération

Total des points: 25 (sur 54)

Degré de performance: 46%

Mesures planifiées: 34%

- Réalisé
- Planifié

# 2

## Patrimoine communal: bâtiments et infrastructures communaux

**Suivre pour maîtriser ses consommations énergétiques.** Première commune du Maroc à avoir établi une comptabilité énergétique (électricité, eau et carburant/lubrifiant) rigoureuse, Agadir a aussi contribué au développement du logiciel le Tableau de bord – gestion énergétique communale (TBGE). L'application informatique « open source », est désormais disponible pour toute commune intéressée et une assistance est offerte, par l'AMEE et la DGCL.



**Modernisation de la gestion de l'éclairage public** - pour un éclairage juste, durable, de qualité et au moindre coût. L'éclairage public représente 93% de la facture énergétique d'Agadir. Face à une extension massive du réseau d'éclairage public (de 16'000 en 2003 à 32'000 en 2014), la Commune se voit amenée à faire multiples choix liés aux technologies, au mode de gestion et à la nature de l'investissement. A partir d'un diagnostic (réalisé par la Société d'Investissements Energétiques) en 2014 sur 10% du réseau et en attendant de caractériser la totalité de son parc, la Commune a procédé à l'aménagement de plusieurs zones d'éclairage pilotes jugées prioritaires (ex. corniche, quartier des Amicales). Depuis janvier 2015, Agadir héberge une exposition en plein-air dédiée à la technologie LED.

**Production d'électricité verte.** La Commune a réalisé en 2014 un inventaire des surfaces potentiellement exploitables en énergie solaire photovoltaïque (PV) sur les bâtiments et espaces municipaux. Le potentiel de production solaire a été estimé à 3.5 MW (appui de Desertec Industriel Initiative). En attendant la réforme réglementaire permettant l'injection du courant basse et moyenne tension dans le réseau électrique, la Commune a opté pour la mise en place d'une installation pilote et, suite à une étude de faisabilité et un appel d'offre, elle a procédé en 2016, à l'installation de 20 kWc (extensible) sur le toit de l'Hôtel de Ville.



**Maîtrise des ressources en eau.** Le service de contrôle et de gestion suit de manière rigoureuse (grâce au TBGE) la consommation d'eau des espaces verts, des bâtiments et des fontaines publiques. Des recommandations aux services concernés sont émises (politique de rationalisation de l'eau potable). Des économies d'eau potable de l'ordre de 40% ont pu être réalisées (suivi rigoureux et notamment le recours au système goutte-à-goutte dans 40 espaces verts, et la réutilisation des eaux usées dans le golf).

# 3

## Approvisionnement et dépollution

**Economies d'énergie liée à la distribution de l'eau potable.** La Régie Autonome Multi-Services d'Agadir (RAMSA) – dont la Commune est membre du Conseil d'administration – assure un suivi rigoureux des quantités d'eau consommées sur son territoire, moyennant un rapport annuel. Elle comptabilise et réalise des mesures stratégiques pour minimiser les pertes dans le réseau. Enfin, elle identifie les principaux consommateurs pour leur fournir un conseil ciblé, en vue d'optimiser la gestion de l'eau potable. Les guichets de la RAMSA assistent les consommateurs dans la lecture des compteurs. Pour plus de clarté, les factures sont établies en tranches. Pour optimiser l'efficacité énergétique du transport de l'eau, la RAMSA a procédé à la séparation du réseau en grands secteurs et en sous-secteurs. Elle en assure un suivi journalier grâce aux détecteurs de fuites acoustiques diurnes et nocturnes. Ces différentes mesures ont permis de diminuer les pertes d'eau de l'ordre de 15% entre 2004 et 2012.

**Maîtrise de l'énergie relative au traitement des eaux usées.** Pour faire un usage optimal des eaux traitées, la RAMSA a procédé au traitement secondaire, puis au traitement tertiaire des eaux usées, lui permettant d'irriguer non seulement le golf, mais également une partie des espaces verts de la ville. Par ailleurs, l'exploitation énergétique du biogaz issu de la STEP est prévue. Pour le financement des installations, elle fait recours au Mécanisme de Développement Propre (MDP), moyennant l'approche programmatique du Fonds d'Équipement Communal (FEC). Un Project Description Document (PDD) a été établi et le projet a été enregistré pour bénéficier d'une finance carbone.

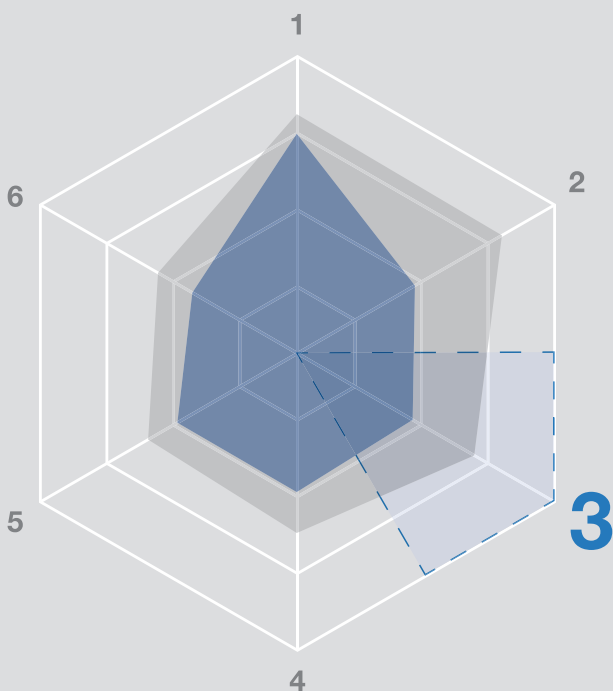
**Gestion-valorisation des déchets ménagers et assimilés.** En lien avec son plan directeur et en préparation du recyclage des déchets ménagers à grande échelle, la commune a mené, entre 2014 et 2016, plusieurs expériences de tri dans des quartiers pilotes (ex. Projet pilote GIZ/ ASVT d'initiation au tri sélectif et généralisation des bacs de tri à tous les établissements scolaires publics et privés). Un réseau d'entreprises installées à Agadir s'est engagé dans le recyclage de différentes composantes, en partenariat notamment avec les hôtels. Enfin, le futur « éco-quartier » Les Amicales va être soumis au test de la valorisation totale des déchets ménagers et assimilés en 2016 ; les retours d'expérience permettront d'alimenter la mise à jour triennale du PAC.



**Gestion des eaux pluviales.** Régulièrement confrontée à des pluies fortes, la Commune a mis en place une digue de protection pour renforcer la protection assurée par les barrages collinaires réalisés par l'Agence de Bassin Hydraulique, permettant ainsi de protéger la ville en amont et par déviation pluviale en aval de fortes averses. Ces barrages peuvent absorber une capacité de 75 000 m<sup>3</sup>/j ; actuellement, en cas de fortes pluies, le volume monte à 50 000 m<sup>3</sup>/j.

## Plusieurs expériences de tri à la source

En préparation du recyclage généralisé des déchets ménagers, la Commune a mené, entre 2014 et 2016, plusieurs expériences de tri dans des quartiers pilotes, notamment un projet d'initiation au tri sélectif sur un groupement de 70 immeubles dont 778 ménages, et la généralisation des bacs de tri à tous les établissements scolaires publics et privés. Ces derniers ont procédé à la mise en place de classes vertes et de clubs d'environnement. Des initiatives pilotes et démonstratives ont également été menées pour valoriser les bio-déchets via le compostage ; les composts ont été utilisés dans la fertilisation des espaces verts et le reboisement forestier.



1. Développement, planification urbaine et territoriale
2. Patrimoine communal: bâtiments et infrastructures communaux
3. Approvisionnement et dépollution
4. Mobilité
5. Organisation interne
6. Communication, Coopération

Total des points: 18.1 (sur 40)

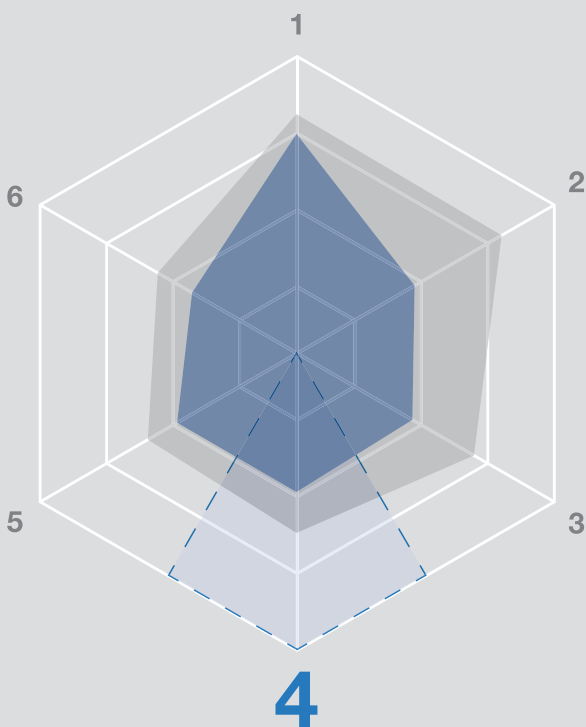
Degré de performance: 45%

Mesures planifiées: 24%

- Réalisé
- Planifié

## Une politique locale en faveur de la mobilité douce

Une politique de stationnement incitative à la mobilité douce va donner lieu, entre autres, à la construction du parking souterrain 'Place al Amal' avec des navettes électriques gratuites qui desserviront la zone balnéaire. Le développement de plusieurs espaces publics et la mise en place d'un schéma directeur de circulation permettent de préserver le centre urbain du trafic de transition, et de favoriser la mobilité douce. A ce propos, un réseau continu de 140 km de pistes cyclables et 190 km d'itinéraires piétons ainsi qu'un système de vélo-partage en libre-service (15 stations avec 150 vélos) sont en cours de développement.



1. Développement, planification urbaine et territoriale
2. Patrimoine communal: bâtiments et infrastructures communaux
3. Approvisionnement et dépollution
4. **Mobilité**
5. Organisation interne
6. Communication, Coopération

Total des points: 41.3 (sur 89)

Degré de performance: 46%

Mesures planifiées: 14%

- Réalisé
- Planifié

# 4

## Mobilité

### L'administration communale montre

**l'exemple.** Désireuse d'optimiser les déplacements de son personnel, la CUA a décidé d'établir un Plan de Déplacement d'Administration (PDA). Suite à une campagne de communication lancée auprès du personnel pour garantir son adhésion au projet, 1355 (sur un total de 1572) fonctionnaires ont été consultés sur leurs besoins et habitudes en déplacement. Cette analyse – quantitative, qualitative et spatiale – a donné lieu à 21 recommandations stratégiques. Ces dernières ont guidé la prise de décision du conseil en faveur de plusieurs mesures permettant d'optimiser les déplacements du personnel, notamment : l'accès facilité aux abonnements de bus, les formations en éco-conduite, le covoiturage et le remplacement des 2-roues motorisées par des vélos à assistance électrique.



**La mobilité électrique – initiée à l'échelle locale.** Suite à l'analyse des déplacements, à l'audit du parc roulant et suite à un voyage d'étude dédié à la mobilité électrique en juillet 2016, la Commune a décidé de renouveler une partie de sa flotte en véhicules électriques et de mettre en place un système de vélo-partage (partiellement électrique). Les véhicules seront alimentés

à partir d'une borne placée au niveau de l'Hôtel de ville (et d'autres endroits stratégiques), grâce à une installation solaire photovoltaïque. Enfin, par sa signature du Décalogue pour le Dialogue, Agadir s'est engagée à promouvoir la mobilité électrique à l'échelle du Royaume.

**Promotion de la mobilité douce.** Suite à son Plan de Déplacement Urbain (PDU), la Commune a mené une série de mesures pour favoriser une mobilité fluide et douce. Elles comprennent la mise en place d'une politique de stationnement favorable au transport en commun, aux cyclistes et à la mobilité piétonne. Plusieurs zones publiques ont été aménagées pour favoriser l'accès universel aux personnes à mobilité réduite. Un schéma directeur de circulation avec des zones de vitesse limitée permettent d'améliorer les conditions de déplacement, d'apaiser la vie locale et de sécuriser les traversées de piétons. En outre, le PDU prévoit un réseau continu de pistes cyclables et d'itinéraires piétons ainsi qu'un système de vélo-partage en libre-service.

**Un bus à haut niveau de service.** Parmi les principaux aménagements découlant du PDU, Agadir met en place un système de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS). Il englobe deux lignes BHNS dotées d'un couloir en site propre : la première ligne (15.4 km) allant du port d'Agadir à Tikiouine, en passant par le complexe universitaire (transport de 40'000 à 60'000 usagers par jour ; une navette toutes les quatre minutes en heure de pointe et toutes les 10 minutes en heure creuse). La deuxième ligne reliera Ait Melloul à Agadir en passant par Inezgane et Dcheira. Le mode de gestion futur est actuellement en cours d'étude, de même que l'option « bus électriques », à l'exemple de Marrakech.

# 5

## Organisation interne

**Une équipe énergie multidisciplinaire et performante.** Depuis son adhésion à Jiha Tinou en février 2013, la Commune a mis en place une équipe Energie multidisciplinaire, composée d'élus et de fonctionnaires cadres. En 2016, suite aux élections, une nouvelle équipe s'est constituée et assure dès lors, la coordination et le suivi de toutes les activités relatives à la gestion énergétique. Au-delà de l'équipe restreinte, une équipe Energie « élargie » comprend les principaux partenaires locaux de la Commune, notamment les services extérieurs (décentralisés de l'Etat) et quelques associations. Un coordinateur d'équipe a été désigné. Pour chaque projet, une équipe projet est constituée qui comprend – selon les besoins – d'autres parties prenantes. Depuis la création de l'équipe Energie, les élus, notamment les vice-présidents chargés de l'environnement et des finances, jouent un rôle primordial ; leur implication personnelle et la bonne relation qu'ils entretiennent avec les fonctionnaires cadres facilitent la participation de tous, la prise de décisions et l'exécution de ces dernières.

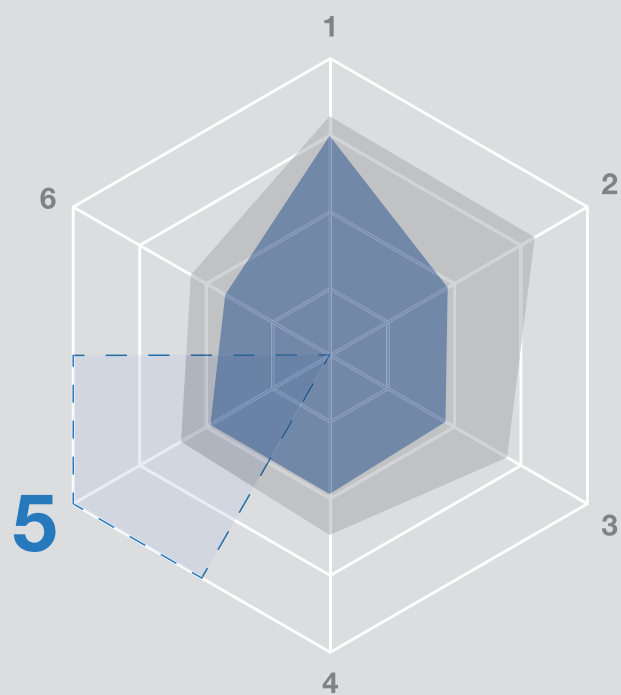
**Des équipes formées.** L'équipe communale d'Agadir se démarque par ses compétences et une compréhension exceptionnelle des enjeux liés aux changements climatiques et à la gestion de l'énergie. En effet, plusieurs services ont participé à de nombreuses formations offertes, au niveau du Maroc et à l'international. Au-delà de sa participation aux formations offertes par les partenaires, la Commune organise régulièrement et en fonction des besoins spécifiques,

des formations continues internes (ex. formation à la gestion des déchets pour le service de l'environnement ; à l'éclairage public ; au Règlement Thermique de la Construction du Maroc (RTCM), et à l'éco-conduite pour les conducteurs d'engins de collecte, entre autres). Un plan de formation couvrant la période 2016 – 2019 est en cours de développement, en lien avec le PAC.



**Un budget dédié aux investissements énergétiques.** En fonction des besoins financiers découlant de son PAC, y compris des actions énergétiques qui s'y inscrivent, la Commune réexamine régulièrement les budgets requis, tout en s'assurant d'éventuels cofinancements en cas de besoin. Plusieurs actions entreprises en matière d'énergie (ex. Toit solaire de l'Hôtel de Ville) ont été financées à partir du budget d'investissement propre à la Commune.





1. Développement, planification urbaine et territoriale
2. Patrimoine communal: bâtiments et infrastructures communaux
3. Approvisionnement et dépollution
4. Mobilité
5. **Organisation interne**
6. Communication, Coopération

**Total des points: 20.5 (sur 44)**

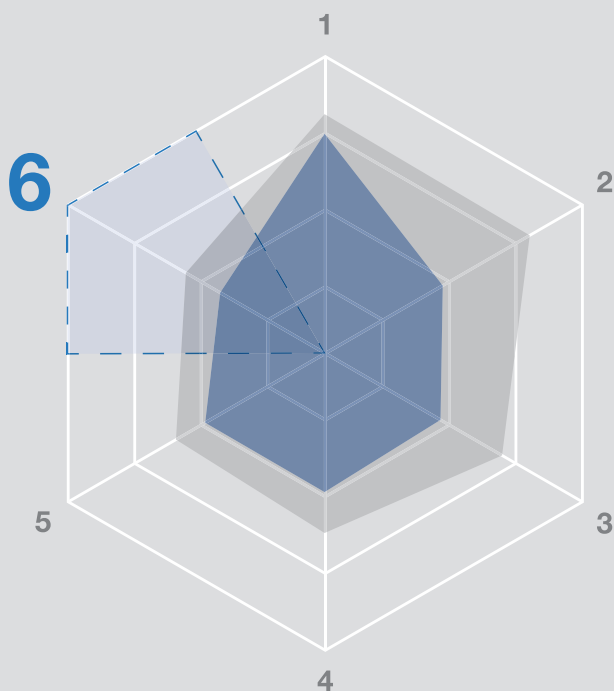
**Degré de performance: 47%**

**Mesures planifiées: 12%**

- **Réalisé**
- **Planifié**

## Initiative «Pavillon bleu»

En 2016 (comme entre 2007 et 2009), la Commune a obtenu le label du Pavillon Bleu, un écolabel accordé aux plages et aux ports de plaisance qui répondent aux exigences strictes en matière d'information et d'éducation à l'environnement, de qualité des eaux de baignade, de gestion environnementale, et de sécurité. Le Pavillon Bleu est un label de la Fondation pour l'Education à l'Environnement (FEE), représentée au Maroc depuis 2002 par la Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement, dans le sillage du programme « Plages propres ». Hissé sur la plage d'Agadir, le label témoigne d'une dynamique extraordinaire portée conjointement par la Commune, les citoyens et les associations de quartier.



1. Développement, planification urbaine et territoriale
2. Patrimoine communal: bâtiments et infrastructures communaux
3. Approvisionnement et dépollution
4. Mobilité
5. Organisation interne
6. **Communication, Coopération**

Total des points: 38.4 (sur 92)

Degré de performance: 42%

Mesures planifiées: 14%

- Réalisé
- Planifié

# 6

## Communication, Coopération

**Engagée dans de multiples réseaux.** La Commune a noué de nombreux partenariats avec d'autres villes, via l'adhésion à plusieurs réseaux de villes (Réseau des villes marocaines pour la Maîtrise de l'Énergie, la Gestion des Déchets, la gouvernance locale participative, et le Transport Public ; l'initiative Mobilise Your City, l'Association Marocaine des Eco-Villes, et MedCités, entre autres), et via la mise en place de jumelages (ex. avec Nantes Métropole) portants, entre autres, sur les questions liées à la gestion des déchets, à la mobilité durable et à la maîtrise de l'énergie.

**Porte-parole, force de proposition et plaidoyer.** Depuis son engagement pour la maîtrise de l'énergie, la Commune a formulé plusieurs requêtes à l'État, notamment le Ministère de l'Énergie, l'AMEE et la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL). Les requêtes concernent essentiellement le décret d'application de la moyenne tension qui permettrait de réaliser plusieurs projets « en attente », notamment le développement de toits solaires. Pour formuler ses requêtes, la Commune s'est servi des réseaux et plateformes auxquels elle adhère, notamment le Réseau des Villes Marocaines pour la Maîtrise de l'Énergie. Par ailleurs, en août 2016, la Commune d'Agadir a pris l'initiative d'organiser une conférence sur la mobilité électrique, conjointement avec l'AMEV, et a signé le Décalogue pour le Dialogue, un plan d'action conjoint entre plusieurs communes engagées, en faveur de la mobilité électrique au Maroc.

**RESOVERT - un réseau de fournisseurs de services agréés.** Dans l'objectif de renforcer l'offre en services qualifiés liés à la maîtrise de l'énergie, une vingtaine d'installateurs et fournisseurs de service après-vente se sont organisés en réseau. Le RESOVERT constitue une interface entre les fournisseurs d'équipement et le marché local, permettant de garantir un service de qualité en matière de conception, d'installation et de maintenance des équipements liés à la maîtrise de l'énergie. Alors que plusieurs réseaux de ce type ont émergé au Maroc, le RESOVERT de Souss Massa, domicilié à Agadir, est le premier et seul réseau à se doter d'une structure juridique d'association civile enregistrée. Le RESOVERT entretient un rapport actif avec la Commune qui l'implique dans les projets qu'elle mène, notamment l'exposition « Eclairer JUSTE », et le toit solaire de l'Hôtel de Ville.

**Agadir – ville engagée pour la propreté des quartiers.** Enfin, engagée pour la préservation de ses plages, la Commune mène conjointement avec les associations de quartier une campagne de propreté (une action par weekend) en faveur de la propreté et de la gestion environnementale du port de plaisance et des plages. En reconnaissance de cet engagement extraordinaire, la Commune a obtenu le label « Pavillon Bleu », octroyé au Maroc par la Fondation Mohammed VI pour l'Environnement.

# Jiha Tinou - Middle East & Africa Energy Award

## Label et démarche-qualité de gestion énergétique communale durable

**En 2016, Agadir a été la première commune du Maroc, de l'Afrique et du Moyen-Orient à obtenir la certification « Middle East & Africa Energy Award », le label « Jiha Tinou » au Maroc. Ce label reconnaît la démarche-qualité holistique et continue, dans laquelle s'est engagée la ville depuis 2012.**

Le European Energy Award (eea®), initiative lancée conjointement par la Suisse, l'Autriche et le Land de Nordrhein-Westfalen (Allemagne), s'est institutionnalisé en 2003 avec la création du Forum European Energy Award (association des membres-entités nationales désignées de l'eea®, basée à Bruxelles). Ce dernier compte aujourd'hui huit pays membres (Allemagne, Autriche, France, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Monaco, Suisse) et trois pays pilotes (Maroc, Roumanie et Ukraine). L'eea® est un système de gestion-qualité en matière de politique énergétique communale, au soutien des communes qui cherchent à maîtriser la consommation énergétique et à augmenter le recours aux énergies renouvelables sur leur territoire. Avec la participation de plus de 1300 communes en Europe, le système eea® international est administré par le Forum et son bureau international basé à Zurich.

## La démarche-qualité: un cycle de «planification-gestion-suivi» continu

Une commune qui adhère à la démarche-qualité MEA/eea® accède à un cycle de planification qui comprend sept étapes successives:

1. un engagement politique ;
2. la création d'une équipe énergie chargée du pilotage et du suivi des actions énergétiques locales ;
3. un diagnostic du niveau d'engagement et des performances communales en matière de gestion énergétique durable ;
4. la formulation d'objectifs énergétiques locaux et l'élaboration d'un programme d'activités ;
5. la mise en œuvre d'actions concrètes ;
6. l'auto-évaluation assistée (monitoring annuel) et
7. l'audit qui donne droit à la certification eea®.

## Les outils

**Le cadre méthodologique** consiste en un catalogue standardisé avec six domaines thématiques et 79 mesures associées à la « bonne gestion énergétique communale ». Les six domaines couvrent l'ensemble des rôles et champs de compétence d'une commune en matière de gestion énergétique : (1) Planification & développement territorial ; (2) Bâtiments et infrastructures communaux ; (3) Approvisionnement & dépollution ; (4) Mobilité ; (5) Organisation et gouvernance interne ; (6) Coopération et communication. Ce cadre, tout en restant standardisé, a été adapté et régulièrement ajusté au contexte spécifique du Maroc. Il guide toute commune marocaine désireuse de maîtriser sa consommation énergétique, compte tenu de ce qui est souhaitable, innovant, mais réaliste et pertinent dans la situation réglementaire actuelle du Maroc. Une grille d'évaluation permet

de mesurer le degré de réalisation de chacune des 79 mesures ; elle sert de base au diagnostic initial, au suivi et à l'audit en fin de cycle, tous les 4 ans.

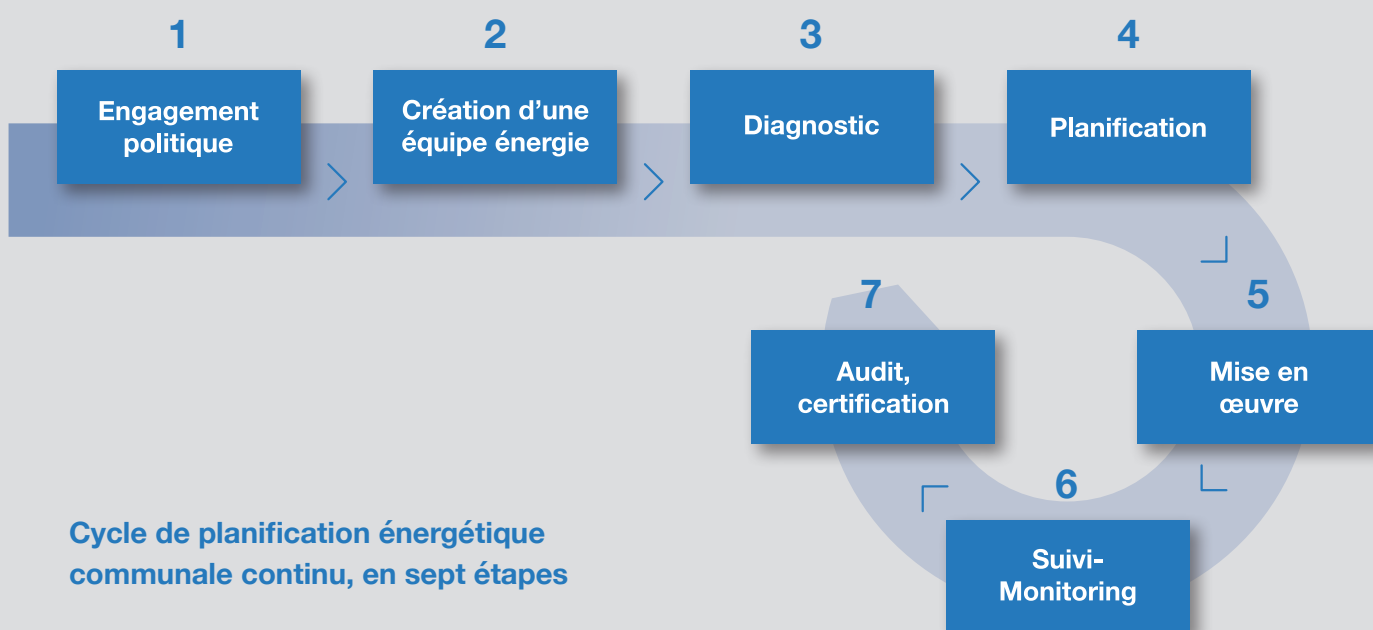
**Le label** est octroyé, suite à la recommandation d'auditeurs agréés, par l'autorité nationale chargée de la gestion du label, en l'occurrence l'AMEE. Il reconnaît, encourage et, suivant les systèmes de certification mis en place par les pays, sert de base à la récompense d'une collectivité locale pour son engagement exemplaire en faveur de la gestion durable de l'énergie. Le label eea® (Silver) est ainsi décerné aux communes qui appliquent au moins 50 % des mesures ; le label eea® Gold est accordé aux communes qui en appliquent 75% ou plus. Certains pays comme le Maroc prévoient des degrés de certification nationale plus fins : 30% une étoile, 50% deux étoiles, 75% trois étoiles.



Trois degrés de certification Jiha Tinou:  
30% - 50% - 75%

## Jiha Tinou – Middle East & Africa Energy Award

basé sur le European Energy Award®



## Le label eea<sup>®</sup> au Maroc et dans la région 'Afrique et Moyen-Orient'

Introduit au Maroc en 2012, dans le cadre de la stratégie territoriale de l'AMEE, le système eea a été adapté et testé à plusieurs reprises auprès de trois villes pilotes : Agadir, Chefchaouen et Oujda. La phase pilote de Jiha Tinou 2012-2014, stratégie territoriale de l'AMEE qui a donné le nom au label, a bénéficié d'un appui conjoint de la GIZ (Coopération allemande), de REPIC (Coopération suisse) et de l'ADEME (Agence française de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie).

En 2016, deux communes obtiennent le label Jiha Tinou – MEA Energy Award : Agadir (50%) et Chefchaouen (30%). Élargie actuellement à six villes du Maroc, grâce au soutien du Projet GIZ Villes Vertes, la démarche-qualité Jiha Tinou sera dorénavant disponible pour toute commune engagée pour le climat. En effet, le processus eea<sup>®</sup> est compatible et peut s'articuler facilement avec toute autre approche méthodologique, notamment la Convention des Maires, le Compact of Mayors et les outils (TRACE et CURB) de la Banque Mondiale.

### Les bénéfices pour la commune

**Les communes engagées dans le processus Jiha Tinou participent à la lutte mondiale contre le changement climatique, mais contribuent également à l'atteinte des objectifs climatiques et énergétiques du Maroc, moyennant la réalisation d'actions concrètes et un monitoring annuel rigoureux permettant de mesurer l'impact des actions réalisées. En échange de cet engagement, les communes bénéficient d'un soutien à plusieurs niveaux.**

Dès leur adhésion à la démarche-qualité Jiha Tinou, les communes bénéficient d'un soutien à la **planification, à la gestion, et au suivi** de leurs politiques énergétiques, et d'une assistance de proximité au **montage et à la réalisation d'actions** énergétiques concrètes, grâce à l'accompagnement de conseillers Jiha Tinou/ MEA agréés. Elles ont également un accès privilégié aux **formations** offertes à l'échelle du Maroc.

La maîtrise de l'énergie apporte aux communes une **réduction quasi immédiate de la facture énergétique** ; elle stimule le marché local qualifié et l'émergence d'une **économie verte**. D'autres interventions (transport collectif ou électrique ; gestion des déchets, protection des sols et des ressources hydriques) améliorent la **qualité de l'air**, ou **préservent les écosystèmes** qui garantissent un rendement durable des cultures agricoles et une meilleure **qualité de vie**.

Grâce à la **visibilité** acquise avec le label, les communes engagées dans une démarche-qualité sont généralement les premières à attirer l'investissement « durable », et à bénéficier d'autres programmes et initiatives d'appui à la maîtrise de l'énergie. Jugées « de confiance » par les institutions financières internationales, les villes engagées ont plus de **facilité à mobiliser l'appui technique et financier** pour la réalisation de leurs projets d'infrastructure.

Enfin, l'adhésion à la démarche-qualité Jiha Tinou/MEA-eea<sup>®</sup> permet aux communes d'accéder à un **réseau de plus de 1300 communes**, notamment européennes, engagées dans la même démarche. Les communes accèdent alors à un ensemble d'outils et d'approches développés par d'autres communes du réseau et par les agences nationales porteuses du label.

# Jiha Tinou 2020

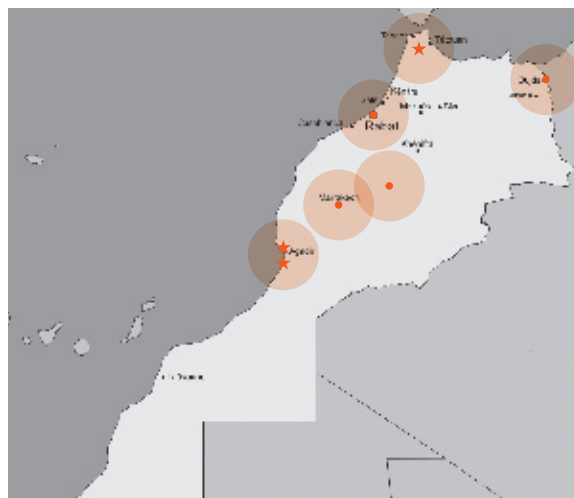
## Programme d'accompagnement aux communes engagées pour le climat

**Jiha Tinou (« Ma région » en arabe et en tamazight) est le fruit d'un partenariat stratégique piloté par l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique (AMEE). Stratégie, programme et label certifiant une démarche-qualité en matière de gestion énergétique communale, Jiha Tinou a permis de soutenir plusieurs villes du Maroc dans la mise en œuvre de leurs politiques énergétiques locales. Au croisement de la Stratégie énergétique nationale et de la Régionalisation avancée, Jiha Tinou a pour objectif de faciliter l'engagement des collectivités territoriales en faveur des objectifs énergétiques nationaux et des engagements climatiques du Royaume.**

Le programme Jiha Tinou a pour objectif de renforcer la capacité des acteurs locaux à contribuer, à leurs niveaux, aux objectifs énergétiques du Maroc. Il encourage la maîtrise de l'énergie et le recours aux sources d'énergies renouvelables disponibles à l'échelle des territoires. Le programme a été lancé en 2012 par l'AMEE, en partenariat avec l'Agence de Coopération allemande au développement international (GIZ), la plateforme interdépartementale suisse pour la promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique dans la coopération internationale (REPIC), et l'Agence française de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME). La mise en place d'une phase pilote (2012-2014) et de transition qui prépare la phase de dissémination dès 2017, a été facilitée par plusieurs partenaires d'exécution, notamment l'Institut pour le Développement, l'Environnement et l'Energie (IDE-E) et le Forum European Energy Award (eea).

Suite à la phase pilote qui a permis d'accompagner trois villes (Agadir, Chefchaouen et Oujda) dans la réalisation d'actions, le nombre de villes partenaires de Jiha Tinou s'est étendu à six avec l'ajout de Rabat, Marrakech et Beni Melal, ceci grâce au soutien de la GIZ (Projet Villes Vertes).

Plusieurs d'entre elles ont bénéficié d'un soutien considérable de l'Union Européenne, notamment à travers les programmes CES-MED (promotion de la Convention des Maires auprès des communes d'Agadir, d'Oujda et de Benslimane) et SUDEP South (appui à la maîtrise de l'énergie dans les communes de Chefchaouen et de Kénitra). D'autres villes comme Tanger, Casablanca et Marrakech sont accompagnées par la Banque Mondiale ou engagées dans des réseaux de villes méditerranéens leur permettant de bénéficier de la coopération décentralisée.



**La phase de dissémination nationale de Jiha Tinou est actuellement en cours de préparation. Elle devra permettre dès 2017, d'offrir un accompagnement national concerté à toute commune du Maroc engagée pour le climat. Dans cette perspective, un partenariat stratégique entre l'AMEE et la DGCL devra garantir dès 2017, la pérennité, la pertinence et la proximité de l'accompagnement proposé aux collectivités territoriales.**



**amee**

Agence Marocaine  
pour l'Efficacité Energétique



# Ma région. Mon avenir.

## Contacts

### Commune d'Agadir

Place de l'hôtel de ville BP 4  
80 000 Agadir

Tél. +212 (0)582 842 002  
Tél. +212 (0)582 841 621

### Personne de contact

Dr. Ing. Abdelouhab LGUIRATI,  
Coordinateur de l'équipe Energie

ablg2012@hotmail.fr

Tél. +212 (0)661 37 73 23 80  
www.agadir.ma

### Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique (AMEE)

Espace les Patios 1er Etage,  
Angle Av Anakhil et Av Ben Barka  
Hay Riad - Rabat

Tél. +212 (0)5 37 28 73 53  
Fax. +212 (0)5 37 71 79 29

contact@aderee.ma  
www.aderee.ma

